

Séance du conseil municipal du 19 février 2025

Présents	GIRAUD Marc, BOYER Véronique, CHANAL Jean, LAURENT Monique, ALIROL Claire, LAGER Joëlle, GARNIER Vincent, PAYS Aurélie, SAHUC Damien,
Excusés	DESCOURS Fanny, DOLE Mathieu, FERRIER Cédric, IGLESIAS Carmen, MALEYSSON Xavier

1- Enquête PPVE

Suite à l'ouverture au public de la participation par voie électronique sur la demande de modification de l'autorisation environnementale relative à la déviation de SAINT-HOSTIEN, LE PERTUIS sur la RN88, il est demandé au conseil de se prononcer sur cette demande de modification.

Délibération adoptée à l'unanimité

2- Fond national de prévention

La commune a sollicité un soutien financier du Fonds national de prévention de la CNRACL pour l'achat de matériel permettant d'améliorer les conditions de travail des agents communaux, notamment de réduire les troubles musculosquelettiques.

Plusieurs matériels ont été acquis ; deux aspirateurs traineaux et un second chariot de ménage pour l'entretien de l'école, plusieurs petits matériels portatifs à batterie qui seront utilisés par les agents techniques (taille-haie, débrousailluse...), EPI (équipement protection individuels), un bras support double écran pour la deuxième PC du secrétariat de mairie.

Le financement de la CNRACL couvrirait 80% de ces dépenses. Le dossier de demande a été transmis.

3 – Enfouissement lignes Telecom, Electriques -Lotissement le Sert -Terrain de pétanque

Les 3 délibérations à venir annulent et remplacent les délibérations prises lors du conseil du 14 janvier 2025

- ❖ Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux cités en objet. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses correspondant s'élève à **14 306,16 €** hors taxe.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 30 %

Cette participation peut être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le conseil municipal approuve l'avant projet de modification Basse Tension

Délibération adoptée à l'unanimité

- ❖ Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux cités en objet. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Energies et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation des dépenses est estimée à **5 093,76 € TTC**.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il

sollicite, auprès de la commune, une participation de :

5 093,76 -(55 m x 8 € x 1,25) = 4 543,76 €

Cette participation peut être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif

Le conseil municipal approuve l'avant projet de l'enfouissement des lignes Telecom au lotissement Le Sert

Délibération adoptée à l'unanimité

- ❖ Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses s'élève à : **8 589,39 HT**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55%

Cette participation peut être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le conseil municipal approuve l'avant projet d'éclairage public du lotissement Le Sert et la rénovation de l'éclairage public du terrain de pétanque

Délibération adoptée à l'unanimité

4 – Quart des crédits d'investissement du budget 2024

Au vu des nouveaux investissements réalisés (cf-2) il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024. Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

5- travaux

- La rénovation du local inoccupé dans le bâtiment de l'ancienne école a commencé. Les cloisons ont été posées, le doublage du plafond réalisé.
- Un affaissement de la route à hauteur de la ferme équestre, route de Bernardoux, a été constaté. Les agents ont remblayé l'accotement.
- Plusieurs arbres gênants sur la commune ont été élagués.
- Afin de boucher les nids de poule et autres dégradations de la voirie communale, du point à temps va être réalisé dans les semaines à venir.

6- Questions diverses

- Plusieurs propriétaires de gîtes (Gîte de France) sur la commune ont fait la demande d'exonération de taxe foncière. Aucune compensation n'étant prévu par l'Etat, et compte-tenu des difficultés budgétaires, le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place cette exonération.

Prochain conseil municipal : Mercredi 2 avril 2025